

Golf

Catégorie de spécialisation



Introduction

Les catégories de spécialisation «Biking», «Hiking», «Snowsports» et «Golf» font partie de la thématique «Activity & Sport».

Activity & Sport

Ces catégories de spécialisation se distinguent par le fait que les activités qu'elles désignent peuvent s'effectuer en plein air, dans la nature. Il est donc important que les établissements d'hébergement concernés aient mis en place des **coopérations et partenariats** pour offrir à leurs hôtes un accès optimal à ces activités. Par ailleurs, les collaborateurs à la réception doivent pouvoir renseigner leur segment clients et **répondre aux besoins spécifiques** de ce dernier en dépassant le simple cadre des prestations hôtelières de base.

Golf

Les établissements d'hébergement avec la catégorie de spécialisation Golf s'adressent aux hôtes qui recherchent un hébergement avec un accès facilité au terrain de golf et où des besoins supplémentaires du groupe cible sont satisfaits. Ils garantissent les exigences nécessaires conformément au catalogue de critères.

Commercialisation

Les catégories de spécialisation servent à un positionnement ciblé de l'établissement d'hébergement. Une distinction permet d'accéder aux campagnes thématiques correspondantes de Suisse Tourisme. Retrouvez d'autres informations à ce sujet sur stnet.ch.

HotellerieSuisse indique dans l'annuaire professionnel de l'industrie hôtelière suisse les établissements d'hébergement ayant obtenu les distinctions correspondantes de la Classification suisse des hôtels.

Marque figurative



Domaine thématique



Procédure

Condition de base

Classification valable dans l'une des catégories d'hébergement suivantes d'HotellerieSuisse:

- Hôtel
- Swiss Lodge
- Serviced Apartments

Chaque établissement doit remplir les exigences minimales de la classification selon les critères de classification en vigueur de la catégorie de base correspondante d'HotellerieSuisse.

Condition préalable

Remplir toutes les exigences selon le présent catalogue de critères. Les critères sont répartis en:

1. critères minimaux (obligatoire)
2. critères optionnels (facultatif)
3. nombre minimal de points (nombre total requis selon le tableau ci-dessous)

	Nombre minimal de points	
	Hôtel / Swiss Lodge	Serviced Apartments
Critères minimaux	10	8
Critères optionnels	13	13
Total	23	21

Les **critères minimaux** sont marqués d'un «M» dans le tableau des critères. Le nombre de points pour chaque critère minimal ou optionnel est également indiqué. Pour les critères reliés entre eux par une barre grise, une seule option peut être choisie (pas de cumul de points possible).

Les explications disponibles pour l'interprétation des critères sont indiquées dans le texte de la norme correspondante et détaillées dans la section correspondante.

Demande

La demande de catégories de spécialisation s'effectue dans le cadre de la **procédure de classification ordinaire** (vérification de la catégorie de base tous les 3 ans) et fait partie intégrante de la préparation obligatoire à la procédure de classification, qui doit être traitée de manière entièrement numérique.

Une demande extraordinaire de catégories de spécialisation est possible, mais peut entraîner des frais conformément aux règlements de la Classification suisse des hôtels (cf. Règlement sur la Classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de garantie afférentes – Annexe 5: Emoluments).

Autres

Décision

Les auditeurs de la Classification suisse des hôtels (pool national d'auditeurs) prennent la décision concernant la demande, sur mandat d'HotellerieSuisse. Un délai de recours est accordé à partir de la communication de la décision. L'éventuel recours est traité par l'Instance de recours indépendante.

Dispositions transitoires

Quiconque utilise à juste titre une marque de garantie ou une marque individuelle sur la base d'une version antérieurement valable du catalogue de critères et qui n'est plus attribuée dans la version révisée, sous des conditions modifiées ou avec une nouvelle image de marque, reste autorisé à continuer d'utiliser l'ancienne marque jusqu'à la fin d'une procédure de classification effectuée selon le nouveau règlement.

Enregistrement de la marque

La marque figurative pour la catégorie de spécialisation Golf est enregistrée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle sous les numéros de référence / de demande suivants: 531'215.

Critères

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Informations et partenariat	1	Coopérations, partenariats L'hébergement dispose de partenariats qu'il est en mesure de justifier avec: <ul style="list-style-type: none"> – un club de golf – un responsable de golf – un commerce spécialisé (vente/location d'équipements de golf) (voir aussi les explications complémentaires)	1	M	M
	2	Informations des clients L'hébergement/ les réceptionnistes sont en mesure de fournir à tout moment et avec compétence des informations sur les partenariats et leurs offres (voir critère 1) ainsi que sur les points suivants: <ul style="list-style-type: none"> – accès au club de golf et possibilités d'effectuer des réservations – contact avec un responsable de golf et disponibilités – météo actuelle et prévisions météorologiques – état (praticabilité) du terrain – services navette/ directives d'accès lors de déplacements autonomes de l'hébergement au club de golf 	1	M	M
	3	Garantie d'information (avant l'arrivée et pendant le séjour) <ul style="list-style-type: none"> – Pour les informations sur place, l'hébergement dispose d'un guide (ou concept, processus, etc.) qui englobe les points susmentionnés (critères 1 et 2). – Pour les informations précédant l'arrivée, l'hébergement garantit que les clients peuvent s'informer via Internet (informations conformément aux critères 1, 2 et 4). – Le guide (ou concept, processus, etc.) doit obligatoirement comporter les mesures requises en cas d'urgence/accident. 	1	M	M
	4	Situation de l'hébergement <ul style="list-style-type: none"> – Le terrain de golf est accessible en 20 minutes en voiture. – Des exceptions sont admises lors de partenariats avec au moins 3 clubs de golf. (voir aussi les explications complémentaires)	1	M	M
Infra-structures	5	Lieu d'entreposage de l'équipement de golf L'hébergement dispose: <ul style="list-style-type: none"> – d'un endroit séparé pour ranger l'équipement de golf dans la chambre ou – d'un local fermant à clé servant uniquement pour l'entreposage de l'équipement de golf et accessible uniquement aux personnes autorisées (golfeurs et collaborateurs de l'hébergement). (voir aussi les explications complémentaires)	1	M	M
	6	Zone de rencontre L'hébergement dispose: <ul style="list-style-type: none"> – d'un bar ou – d'un lounge avec service (dans le lobby ou dans un lieu séparé) avec service boissons. 	1	M	M

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Restauration	7	Horaires de repas adaptés aux besoins de la clientèle L'hébergement adapte sur demande ses horaires de service pour le petit-déjeuner et le repas du soir (départ matinal/ retour tardif des golfeurs). L'hébergement s'informe à l'avance sur les besoins spécifiques des golfeurs et prend ainsi en considération leurs requêtes individuelles.	1	M	
	8	Offre de petit-déjeuner diversifiée Conformément aux exigences de la classification, tous les hôtels 2 à 5 étoiles proposent l'offre minimum requise. Les établissements Swiss Lodge ainsi que les hôtels 1 étoile doivent proposer l'offre de petit-déjeuner minimum suivante: – boissons chaudes (café/thé/boissons lactées) – jus de fruits (une offre minimum) – fruits/salade de fruits – pain/petits pains (au choix) – beurre, confiture, miel – charcuterie et fromages – céréales (deux offres minimum)	1	M	
Services	9	Transfert (terrain de golf) L'hébergement garantit à ses clients un service navette aller-retour pour accéder au terrain de golf. Ce transfert est valable pour tous les terrains de golf partenaires de l'hébergement (voir critère 1).	1	M	M
	10	Médias consacrés au golf L'hébergement dispose des médias suivants: – magazine de golf dans les chambres – chaîne TV consacrée au golf (dans l'idéal, celle-ci est programmée en position 1)	1	M	M
Critères optionnels	11.1	Partenariat avec club de golf L'hébergement dispose d'un partenariat avec un club de golf (voir critère 1 ainsi que les explications à ce sujet). Les points peuvent être attribués uniquement lorsqu'au moins un club de golf est accessible en 20 minutes.	3		
	11.2	Partenariat avec club de golf L'hébergement dispose d'un partenariat avec deux clubs de golf (voir critère 1 ainsi que les explications à ce sujet). Les points peuvent être attribués uniquement lorsqu'au moins un club de golf est accessible en 20 minutes.	6		
	11.3	Partenariat avec club de golf L'hébergement dispose d'un partenariat avec trois ou plus clubs de golf (voir critère 1 ainsi que les explications à ce sujet). Les points peuvent être attribués uniquement lorsqu'au moins un club de golf est accessible en 20 minutes.	9		
Critères optionnels	12	Présence d'un golf shop dans l'hébergement / sur le site de l'hébergement Ce point de vente spécialisé est situé au sein de l'hébergement ou dans des locaux séparés, voire dans une zone différente sur le site de l'hébergement, et il est géré par un personnel compétent. Le golf shop propose tout particulièrement des vêtements et des équipements de golf.	3		

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Critères optionnels	13	<p>Présence du responsable de golf ou d'un concierge de golf dans l'hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un responsable de golf exclusivement affilié à l'hébergement ou - Un concierge de golf responsable de l'organisation de prestations spécifiques se tient à la disposition des golfeurs pour répondre à leurs questions. <p>Dans les deux cas, les clients doivent connaître les responsables par leur nom et pouvoir les identifier (via flyer à l'hébergement, site Internet, etc.)</p>	5		
Critères optionnels	14.1	<p>Offre(s) de wellness et de détente</p> <p>L'hébergement propose 1 possibilité de wellness et de détente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformément au critère «hôtel» no 221 – massages - conformément au critère «hôtel» no 223 – baignoire balnéo - conformément au critère «hôtel» no 224 – sauna - conformément au critère «hôtel» no 226 – espace balnéo/Kneipp 	2		
	14.2	<p>Offre(s) de wellness et de détente</p> <p>L'hébergement propose 2 possibilités de wellness et de détente.</p>	4		
	14.3	<p>Offre(s) de wellness et de détente</p> <p>L'hébergement propose 3 ou toutes les possibilités de wellness et de détente.</p>	6		
Critères optionnels	15.1	<p>Piscine</p> <p>L'hébergement dispose 1 offre de wellness et de détente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformément au critère «hôtel» no 228 – Piscine (extérieure/étang de baignade) - conformément au critère «hôtel» no 229 – Piscine (intérieure) 	5		
	15.2	<p>Piscine</p> <p>L'hébergement dispose 2 offres de baignade</p>	10		
Critères optionnels	16	<p>Activités fixes et programme culturel (programme lors d'intempéries)</p> <p>L'hébergement propose un programme journalier intéressant avec diverses activités (sport et/ou culture). Cette offre est portée à la connaissance du golfeur à tout moment (par le biais d'informations dans la chambre, d'un affichage dans l'hébergement, etc.)</p>	1		
	17	<p>Terrain de golf privé</p> <p>L'hébergement dispose de son terrain de golf privé, situé directement sur son site voire lui appartenant exclusivement.</p>	10		

Explication des critères

Critère 1

L'hébergement communique toutes les offres pour les hôtes autour des partenariats ainsi que les informations sur le trajet aux terrains de golf sur son propre site Internet.

Un partenariat avec un club de golf signifie que l'hébergement dispose d'un accès privilégié à un terrain de golf et qu'il peut réserver les flights directement pour ses clients. Si d'autres prestations complémentaires relatives au partenariat avec le club de golf sont recommandées et souhaitées, elles ne sont pas obligatoires.

Un partenariat avec un responsable de golf signifie que l'hébergement dispose d'un contact direct et officiel avec au moins un responsable de golf. Le responsable de golf est l'interlocuteur des clients de l'hébergement au club de golf et leur fournit toutes les prestations standard liées à cette fonction.

Les offres «Responsable de golf» et «Commerce spécialisé» sont généralement fournies par le biais du partenariat avec le club de golf, mais peuvent également être dispensées par l'hébergement lui-même. Ces prestations internes sont même récompensées par des points supplémentaires (voir «Critères optionnels»).

Critère 4

Lorsque l'hébergement dispose de partenariats avec 3 (voire plus) clubs de golf dans la région étendue, l'accès en voiture aux terrains de golf peut durer 60 minutes maximum (au lieu de 20 minutes maximum). La durée de ces trajets doit toutefois être clairement communiquée en permanence sur le site Internet de l'hébergement (voir également explications du critère 1).

Critère 5

Le local séparé peut avoir une fonction combinée (par exemple) avec un local de ski, lorsque ce local est uniquement utilisé à une fin bien précise (sports de neige en hiver, golf pour toutes les autres saisons). Dans ce cas, le local doit être aménagé de manière adéquate tout en étant suffisamment sec et aéré.

Un espace séparé pour l'équipement de golf dans la chambre signifie qu'outre le repose-bagages et les penderies, un espace de rangement spécial prévu à cette fin est disponible dans la chambre.

Lorsqu'au moins 30 % des chambres disposent d'une telle infrastructure séparée, cet aménagement remplace la nécessité d'un lieu d'entreposage de l'équipement de golf.

Mentions légales

Mars 2023

Éditrice

HotellerieSuisse, Berne

Langues

Allemand, français,
italien

HotellerieSuisse
Monbijoustrasse 130
Case postale
CH-3001 Berne

[klassifikation@
hotelleriesuisse.ch](mailto:klassifikation@hotelleriesuisse.ch)

